

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**ARRONDISSEMENT DE SAVERNE**  
**COMMUNE DE HURTIGHEIM**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU : 10 DECEMBRE 2024**

**Date de la convocation** : 3 décembre 2024

**Membres présents** : M. RUCH Jean-Jacques, M. GRIMM Claude, Mme PIECKO Suzy, Mme BALTZER Martine, Mme HOFFMANN Anne-Marie, Mme JUNG Alexia, M. JUNG Guillaume, Mme KRACK Agnès, M LITT Thomas, Mme ROCHELET Vanessa, M. RUCH Jean, M. SCHILIS Laurent, M. SCHREINER Christian, M. WAGNER Christian.

**Membre excusé** : M. HAESSLER Robert,

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal nomme Laurent SCHILIS secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le texte du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

**3. DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire informe que deux décisions de renoncer au droit de préemption urbain ont été prises depuis la dernière séance du Conseil municipal à savoir :

- **Le 21 novembre 2024** : une parcelle de 0,42 ares en fond de terrain du corps de ferme.
- **Le 29 novembre 2024** : un appartement au sein du collectif « Clos des Forgerons ».

**4. ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2 (DELIBERATION N°27/2024)**

Entendu l'exposé de Suzy PIECKO, Adjointe au Maire en charge des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°2 telle que présentée.

<b>Dépenses d'investissement :</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Budget Primitif</b>	<b>BP mis à jour</b>	<b>crédits à ouvrir / à diminuer</b>
<b>45811</b>	<b>45811</b>	Opérations sous mandat (dépenses)	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
<b>41</b>	<b>2315</b>	Immob en cours - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	3 720,00 €	3 720,00 €
<b>23</b>	<b>2315</b>	Immob en cours - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €
<b>20</b>	<b>2031</b>	Frais d'études	9 685,80 €	48 685,80 €	39 000,00 €
<b>21</b>	<b>2121</b>	Plantations d'arbres	0,00 €	2 180,00 €	2 180,00 €
<b>21</b>	<b>21351</b>	Bâtiments publics	10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €
<b>21</b>	<b>2188</b>	Autres	46 247,32 €	20 247,32 €	-26 000,00 €
<b>21</b>	<b>2151</b>	Réseaux de voirie	276 850,00 €	34 850,00 €	-242 000,00 €
<b>total</b>					<b>205 900,00 €</b>

Recettes d'investissement :					
Chapitre	Article	Libellé compte	Budget Primitif	BP mis à jour	crédits à ouvrir / à diminuer
45821	45821	Opérations sous mandat (recettes)	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
41	2031	Frais d'études	0,00 €	3 720,00 €	3 720,00 €
13	1323.	Départements	39 108,00 €	41 288,00 €	2 180,00 €
<b>total</b>					<b>205 900,00 €</b>
contrôle					0,00 €

## 5. VALIDATION DES RESTES A REALISER 2024

Entendu l'exposé de Suzy PIECKO, Adjointe au Maire en charge des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les propositions de crédits à reporter sur l'exercice 2025 mentionnées ci-dessous :

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	39 000 €
2121	Plantation d'arbres et d'arbustes	2 180 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 180 €</b>

Recettes		
Article	Libellé	Montant
1328	Autres subventions d'investissement	2 429 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 429 €</b>

## 6. FIXATION DES LOYERS 2025 (DELIBERATION N°28/2024)

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de location pour les personnes qui n'habitent pas la commune et de maintenir les tarifs pour les résidents de la commune. Après avoir délibéré, les conseillers décide à l'unanimité d'appliquer en 2025 les tarifs de location ci-dessous :

### Location salle communale :

Périodicité		2024	2025
Tarif habitant	Demi-journée (max 6h hors WE)	50 €	50 €
	Week-end sans chauffage	140 €	140 €
	Week-end avec chauffage	160 €	160 €
Tarif extérieur	Demi-journée (max 6h hors WE)	100 €	150 €
	Week-end sans chauffage	250 €	300 €
	Week-end avec chauffage	270 €	330 €

## 1. Loyers

L'Adjointe Suzy PIECKO présente les montants des loyers actualisés pour l'année 2025. Ils ont été mis à jour suivant les indices INSEE publiés au Journal Officiel. Entendu l'exposé de l'Adjointe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les loyers tel que ci-après :

### Loyers des logements communaux :

Adresse, nom du locataire	Avance proposée 2024	Loyer 2024	Avance proposée 2025	Loyer 2025
11, rue Principale (MULLER)	12 €	206 €	12 €	213 €
3, rue de l'École (MEYER)	18 €	537 €	18 €	556 €
3, rue de l'école (TALEB)	30 €	745 € à réviser en juin suivant indice T1 2024	30 €	771 € à réviser en juin suivant l'indice T1 2025

### Locaux professionnels :

Intitulé du local	Loyer annuel 2024	Loyer annuel 2025
Ancien atelier de cordonnerie, 5 rue de la Gare (Horticulture Schreiner)	109 €	112 €
Hangar séchoir n°2, Place de la Gare (Anstaett Débarras)	1 680 €	1 716 €

## 7. ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DE L'ASCS POUR L'ACHAT DE CHAPITEAUX (DELIBERATION N°29/2024)

Le Maire rappelle que, lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'achat de chapiteaux suite à la demande formulée par l'association socioculturelle et sportive (ASCS) La commande a donc été passée pour un montant de 7 546,32 €. Une convention annuelle de prêt sera rédigée à l'intention de l'ASCS qui souhaite en disposer régulièrement à l'occasion des manifestations. Etant donné que cet achat s'est fait à l'initiative de l'ASCS, elle souhaite contribuer à cette dépense au moyen d'un don. A l'initiative du Maire les 4 conseillers municipaux qui sont membres du comité directeur de l'association n'ont pas participé au débat concernant le montant du don. Après discussion, le montant du don a été fixé à 5000 €. Le Conseil Municipal, décide par voie de délibération les principes suivants :

Vu la demande de l'association socioculturelle et sportive de Hurtigheim (ASCS) en date du 11 septembre 2024, sollicitant l'achat de 4 chapiteaux pour les manifestations associatives et communales annuelles,

Vu l'accord donné par le Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre pour l'achat du matériel et l'acquiescement de la facture TTC de 7 546,32 €,

Considérant que l'ASCS de Hurtigheim a formulé une promesse à destination de la Commune, pour contribuer à cet investissement,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 10 voix pour, moins quatre abstentions émanant des conseillers municipaux également membres du comité de l'ASS, l'encaissement d'une subvention de 5 000 €, et de l'imputer sur l'article 1328 du budget primitif 2024.

## 8. PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG67 POUR LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DELIBERATION N°30/2024)

Le Maire informe que le Centre de Gestion 67 organise une campagne de mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Pour notre commune le DUERP a été réalisé en 2016 et mis à jour en 2018. Compte-tenu que les fiches de poste des agents ont évolué depuis cette échéance, le Maire propose de participer au groupement de commandes pour mettre à jour le document unique.

**Vu** l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

**Vu** l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

**Considérant** que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que la Commune de Hurtigheim dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des voix de valider les principes suivants :**

- **Autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
  - Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
  - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
  - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins

propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

- **Préciser** que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif 2025.

## **9. SIGNATURE DE LA CONVENTION « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANE » (DELIBERATION N°31/2024)**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Conseil Municipal a donné son accord pour s'engager aux côtés de l'association France ADOT 67 (Association pour le don d'organes et de tissus du Bas-Rhin), dans le but de faire de notre commune une « Ville ambassadrice du don d'organes ». Dans un premier temps, l'Association demande que la Commune formalise son engagement en signant la Charte d'Adhésion. Pour rendre cet engagement visible et pour honorer les donateurs anonymes la Charte prévoit de planter un arbre dans un lieu public et des panneaux pourront être posés aux différentes entrées de l'agglomération.

Lors du débat, les conseillers ont conclu que la plantation de l'arbre pour optimiser sa croissance devra se faire avant le 15 février. Le choix de l'arbre se fera après consultation de spécialistes. Il sera planté du côté du terrain de pétanque ce qui garantit la visibilité demandée par l'ADOT au niveau des habitants. Cette plantation sera officialisée par une cérémonie qui aura lieu le jour du nettoyage de printemps le 22 mars 2025.

Le maire propose de prendre la délibération suivante afin de confirmer l'engagement de la Commune.

Vu qu'en France, on compte deux à trois morts chaque jour faute de don d'organes alors que 80 % des français y sont favorables. Seul la moitié en parle à leurs proches et, dans le cas où cela n'a pas été abordé, un tiers des proches préfère rapporter une opposition.

Vu que la commune souhaite apporter de la visibilité à cette cause et soutenir le don d'organes et de tissus en devenant signataire de la charte « Ville ambassadrice du don d'organes » aux côtés du collectif A.D.O.T 67

Vu que la signature de cette charte se concrétisera par l'installation de panneaux « ville ambassadrice du don d'organes » aux entrées de village et par l'organisation d'événements permettant d'échanger autour de la thématique.

Vu que la commune organisera un événement grand public le 22 mars 2025 en officialisant la plantation d'un arbre de vie dédié à la cause du don.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la charte « Ville ambassadrice du don d'organes »,
- D'AUTORISER le Maire à signer les documents nécessaires à l'adhésion à la cause des dons d'organes.

## **10. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S)**

Le Maire informe qu'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est en cours d'élaboration au niveau de la Cocoko. Cela a pour but de pouvoir mutualiser les moyens communaux des 23 communes de la Communauté de Communes en cas de situation d'urgence importante.

De ce fait, la commune travaille à la mise à jour du document depuis cet été. Un appel à la population a été lancé dans le flash info de septembre en vue d'étoffer la réserve communale de sécurité civile. Même si à ce jour, seulement deux personnes se sont portées volontaires pour rejoindre la liste des volontaires, la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) s'est terminée fin novembre. Le document a été transmis à la CoCoKo pour être intégré au PICS.

Le plan d'alerte avec la répartition par conseiller municipal des différents quartiers a été projeté en séance tout comme le poste de commandement communal. Le Maire invite les conseillers Municipaux à prendre connaissance des fiches mission qui détaillent les rôles des différents postes qui leur ont été envoyées avec le document de préparation.

## 11. POINTS DIVERS

- **Piste cyclable Hurtigheim – Stutzheim** : le Maire informe Cocoko, qu'un dossier de faisabilité lié à la présence du hamster a été déposé par la Cocoko à la DREAL fin octobre. Cette dernière s'est engagée à donner son avis dans un délai de 6 mois.

- **Fête de Noël des aînés le 17 décembre** : 46 personnes sur 83 ont répondu favorablement à l'invitation. Un colis sera offert aux personnes qui ont décliné l'invitation. La distribution se fera avant le 24 décembre par les conseillers.

Deux classes de maternelles animeront l'après-midi avec des chants. En reconnaissance la commune offrira à l'ensemble des enfants de la maternelle un goûter le jeudi 19/12 au matin.

- **Vœux du Maire** : Le Maire rappelle que les vœux du Maire seront organisés le 05 janvier 2025 à 17h00.

- **Transport en commun** : une réunion sur le futur des transports en commun s'est tenue à la Cocoko le 23 novembre à l'initiative des élus et des services de la Région, de l'Eurométropole, et de la CEA. La volonté affichée est de rapprocher le réseau bus dans les Communes du territoire avec le Réseau Express Métropolitain Européen (REME) ferroviaire concernant le cadencement et l'amplitude journalière de la desserte.

Un projet d'une ligne en site propre de Oberhausbergen à Wiwersheim est aussi envisagé. Pour ce qui est de la ligne 205 qui dessert Hurtigheim, le Maire et son homologue de Willgottheim ont formulé le souhait que le bus rejoigne Strasbourg directement depuis la RD 228, sans passer par Ittenheim, afin de raccourcir le temps de parcours. L'accès sur la départementale 1004, qui est à l'origine du trajet par Ittenheim, étant aujourd'hui sécurisé. A cet argument la Région a opposé que l'arrêt à Ittenheim permet de desservir un quartier résidentiel présentant une forte demande. Les deux élus ont réaffirmé qu'ils souhaitent qu'on tienne compte de leur remarque lors de l'augmentation du cadencement. En cela ils ont argumenté que les futurs trajets supplémentaires devraient permettre de faire passer certains bus en direct.

- **Déneigement** : En février 2024, le conseil municipal a validé le renouvellement de la convention de déneigement avec Thomas LITT pour organiser les opérations de déneigement. Sa reconduction se fait annuellement par tacite reconduction. A la demande du Maire, Thomas LITT confirme qu'il renouvelle son engagement sur la saison hivernale 2024-2025.

- **Commémoration de la libération de Strasbourg avec la Fédération Nationale des Combattants Volontaires** : Le 23 novembre 2024, le relais mémoriel constitué par les membres de la fédération nationale des combattants volontaires a fait une halte à Hurtigheim avant de poursuivre son itinéraire pour honorer la mémoire des combattants libres. Le Maire, les Adjoints, plusieurs conseillers municipaux ainsi que quelques habitants étaient présents pour accueillir la délégation porteuse de la flamme de la nation au monument aux morts. Le Maire a regretté que l'information soit parvenue tardivement et n'ait pas permis de mobiliser davantage la population et plus particulièrement les enfants.

- **Confection d'une bande dessinée à l'effigie du SIVOM Ackerland pour les élèves de CM2** : Les éditions du SIGNE ont approché les trois Communes du RPI, Quatzenheim-Furdenheim-Hurtigheim pour la confection d'une BD à l'effigie des trois Communes, sur le thème de la citoyenneté des jeunes. Celle-ci pourrait être offerte aux élèves de CM2 en guise de cadeau de fin d'année. La proposition devra encore être étudiée et validée par les membres du SIVOM Ackerland.

- **Remerciements de la paroisse catholique pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école** : Christian WAGNER remercie chaleureusement la Commune pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école lors de la messe de fin d'année, organisée chaque année par la paroisse catholique dans notre commune.

Clôture de la séance à 22h37.